

Senne démersale : les eurodéputés font obstacle à cette méthode de pêche très controversée dans la Manche

Biodiversité | 12 juillet 2022 | Nadia Gorbatko | Actu-Environnement.com

A-

A+



© Gorodenkoff

Le vote s'annonçait serré, mais les opposants à l'utilisation de la « senne démersale » dans la Manche l'ont finalement emporté. Ce mardi 12 juillet, la Commission de la pêche du Parlement européen a adopté l'amendement à l'article 5 de la Politique commune de la pêche déposé par l'eurodéputée belge Caroline Roose (groupe Verts/Ale) visant l'interdiction de cette méthode de pêche apparentée au chalutage de fond dans la bande côtière française.

Une « énorme victoire pour l'océan, la biodiversité et les pêcheurs côtiers », a souligné, sur Twitter, Claire Nouvian, présidente de Bloom. Cette association spécialisée dans la protection des océans dénonce, en effet, les « ravages » de cette technique, consistant à déployer un câble dans les fonds marins sur un polygone de 3 km². Le « mur de sédiments » ainsi créé piège les poissons à l'intérieur, sans possibilité de les sélectionner. Dans le même temps, selon Bloom, les engins dévastent aussi les fonds marins, tout en libérant le carbone stocké dans les sédiments.

À titre préventif, l'Aquitaine, la Bretagne et la Normandie ont déjà interdit cette méthode de pêche dans leurs eaux territoriales ou dans une partie. « Cinq senneurs ratissent par jour une surface équivalente à celle de Paris, précise l'association. Ils seraient 75 à pouvoir pêcher en Manche. » Cet article 5 de la Politique commune de la pêche concerne l'accès aux eaux territoriales des autres États membres. Désormais, les débats se prolongeront en « trilogie » entre le Parlement, le Conseil et la Commission européenne.